

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3552-2004

HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
(ci-après nommé HQD)

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur du statut d'intervenant

DEMANDE DE STATUT D'INTERVENANT DU GRAME CONCERNANT LA DEMANDE
D'APPROBATION DU BUDGET 2005 DU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE DU DISTRIBUTEUR

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant, il désire contribuer activement, dans une optique d'intérêt public, à ce que le PGÉE 2005-2010 du Distributeur d'électricité soit le plus apte à refléter les préoccupations environnementales et de développement durable de la société québécoise.

- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.
- 3- Il existe depuis maintenant quinze ans. Ces représentants ont participé, depuis 1998, à un total de cinq groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz effet de serre. Ils siègent ainsi régulièrement sur des comités qui rassemblent des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG, bref de multiples acteurs aux intérêts souvent opposés. Le GRAME mène des projets de recherche (externalités environnementales, droits d'émissions échangeables, taxes de nuisance, systèmes de redevances-remises, stratégie québécoise de réduction des GES dans les transports) et est également impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne ClimAction, organisation de colloques, présentation de conférences, etc.)
- 4- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.
- 5- Le GRAME, seul ou en partenariat avec l'Union pour le développement durable (UDD), participe à diverses causes, devant la Régie, depuis plusieurs années. Et c'est avec grand intérêt que le GRAME suit de près tout débat concernant l'efficacité énergétique, la production et la distribution de l'énergie électrique et gazière. Aussi, c'est en tant qu'intervenant, que le GRAME a contribué à l'élaboration du PGEÉ

d'Hydro-Québec, dans le dossier R-3473-2001, et par la suite dans tous les dossiers subséquents. De plus, le GRAME est intervenu sur tous les dossiers touchant les PGEÉ respectifs de Gaz Métro et de Gazifère, depuis leur création.

- 6- Les diverses interventions du GRAME devant la Régie ont permis notamment d'inciter la Régie à accroître ses attentes en matière d'efficacité énergétique, de traiter en profondeur de la prise en compte des effets croisés, de l'évaluation correcte de la consommation de base des participants aux programmes d'efficacité énergétique, de l'évaluation des taux effectifs de participation aux programmes, de consultation « légère et continue » sur l'état d'avancement de ces programmes, de partenariats en vue du partage des coûts, de la mise en place de mécanismes permettant d'accroître le financement de programmes dédiés aux économies d'énergie, etc.

II. CONTEXTE

- 7- Le 21 octobre 2004, Hydro-Québec Distribution déposait à la Régie sa Demande d'approbation du budget 2005 du Plan global d'efficacité énergétique.
- 8- Dans sa décision procédurale D-2004-221, datée du 28 octobre 2004, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant au plus tard le 19 novembre 2004 à 12h. C'est dans ce cadre et selon les modalités de cette décision procédurale que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 9- Le GRAME a contribué à l'avancement du PGEÉ du distributeur, depuis sa conception jusqu'à aujourd'hui. Le GRAME opère actuellement sein du groupe de travail sur le potentiel technico-économique (le « PTÉ ») d'économies d'énergie des marchés commercial et institutionnel (CI) et résidentiel, du dossier R-3519-2003, phase II. Ces rencontres procurent des résultats pertinents au Distributeur, qui font progresser son PGEÉ.
- 10- L'efficacité énergétique est un élément clé pour établir un développement durable et équitable à l'échelle planétaire. Ainsi, l'amélioration de l'efficacité des méthodes et des équipements de consommation permettant de modifier les conditions de la consommation d'énergie dans toutes les activités économiques et sociales, est une étape essentielle au développement durable.
- 11- Compte tenu des préoccupations économiques, sociales et surtout environnementales (dont celles des changements climatiques), et compte tenu de l'intérêt des mesures d'économies d'énergie dans une perspective de développement durable, qui sont en jeu dans la présente cause, le GRAME souhaite participer activement aux démarches d'information et d'échange de la présente cause, ainsi qu'à toutes les étapes subséquentes de l'audition publique.
- 12- Le GRAME compte procéder à l'évaluation approfondie des programmes en efficacité énergétique mis en place par le distributeur, de même qu'à celle des mesures d'ajustement qu'il propose.

13- Le GRAME entend se pencher sur les programmes tenant compte des besoins dans les marchés résidentiel, commercial et institutionnel, ainsi qu'industriel.

14-L'organisme s'intéressera également à l'intégration des énergies renouvelables tels que le solaire thermique et le géothermique à l'intérieur de la stratégie du PGEÉ.

15-Le GRAME verra à évaluer si des technologies ou des moyens d'interventions sembleraient avoir été éventuellement omis par le Distributeur, ou si les programmes proposés peuvent être bonifiés par une modification de leurs paramètres.

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE

16- Le GRAME déposera à la Régie son budget prévisionnel, lorsque cette dernière en fera la demande ultérieurement.

17-Pour la présente cause, le GRAME n'envisage pas retenir les services d'un procureur mais, se réserve le droit de se raviser, s'il juge que le déroulement du dossier le nécessiterait.

18-Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

Mme Isabelle Mime
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
800 Sherbrooke, bureau 213
Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
Téléphone : (514) 634-7205

Télécopieur : (514) 634-7204
Adresse électronique : grame@videotron.ca

19-Nous apprécierions ne pas recevoir par télécopieur les documents transmis par courrier électronique, ce qui réduirait la consommation de papier.

20-Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause.

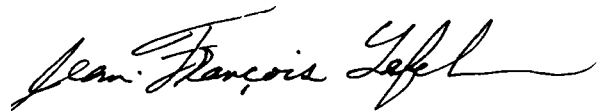
21-La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, le 3 novembre 2004



Jean-François Lefebvre
GRAME